

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 024 210 22 D0020

Commune de HAUTEFORT

date de dépôt : 14/12/2022

demandeur : Monsieur STOCK JURGEN

pour : Fermeture d'une pergola en construction  
pour faire une véranda.

adresse terrain : 370 ROUTE DE LA BESSE ,  
HAUTEFORT (24390)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de HAUTEFORT**

**Le maire de HAUTEFORT,**

Vu la déclaration préalable présentée le 14/12/2022 par Monsieur STOCK JURGEN demeurant 370 ROUTE DE LA BESSE , HAUTEFORT (24390) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Fermeture d'une pergola en construction pour faire une véranda ;
- sur un terrain situé 370 ROUTE DE LA BESSE , HAUTEFORT (24390) ;
- pour une surface de plancher existante avant travaux de 55m<sup>2</sup> ;
- pour une surface de plancher créée de 18 m<sup>2</sup> ;
- pour une surface de plancher totale après travaux de 73m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée le 07/08/2008 et révisée le 06/12/2013 ;

Vu la délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 24/06/2011 instaurant la Taxe d'Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune instaurant la taxe d'aménagement en date du 18/10/2021 applicable à compter du 01/01/2022 ;

Vu l'avis de dépôt affiché en Mairie en date du 15/12/2022 ;

Vu le courrier de demande de pièces complément en date du 05/01/2023 et distribué le 09/01/2023 ;

Vu les pièces complémentaires déposées en mairie le 02/02/2023 ;

**ARRÊTE**  
**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à HAUTEFORT

Le 02/02/2023

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

*La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.*